

Motion du 17 octobre 2017 de Mmes et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Sophie Courvoisier et Patricia Richard: «Pour la sauvegarde des commerces du quai des Bergues».

(renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 14 novembre 2018)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le vote par le délibératif des crédits nécessaires à la déconstruction de l'encorbellement du quai des Bergues et à son aménagement (PR-1114);
- que le quai des Bergues est de longue date lié au tourisme à Genève;
- que c'est notamment au quai des Bergues que le premier Hôtel de Genève a vu le jour;
- que des banques, des boutiques et des commerces haut de gamme appréciés par une clientèle à fort pouvoir d'achat se sont établis le long du quai;
- que tous ces établissements s'acquittent de loyers élevés, en rapport avec la renommée des lieux;
- que la nécessité de remettre en état l'encorbellement n'est pas contestée;
- qu'il convient d'effectuer ces travaux en minimisant les nuisances pour les commerces environnants et leur clientèle;
- que les travaux sont effectués en trois étapes: la première entre le pont du Mont-Blanc et le pont des Bergues, la deuxième entre le pont des Bergues et le pont de la Machine et la troisième entre la rue Rousseau et la rue de Coutance;
- que la circulation a été interrompue dans chaque zone, conformément au planning des travaux;
- que toutes les places de stationnement ont été supprimées durant les phases de travaux;
- qu'à ce jour ces places de stationnement situées entre le pont de l'Île et le pont des Bergues n'ont pas été remises en service;
- que tant les clients que les personnes effectuant des livraisons, de même que les entreprises, sont lésés;
- que ces travaux importants pour la sécurité de toutes et de tous ont péjoré le travail des commerçants avec une perte importante du chiffre d'affaires et menacent leur existence;

- que nos commerçants locaux pâtissent déjà du franc fort et des achats transfrontaliers;
- que les commerçants, leurs collaborateurs et leur clientèle comptent sur la remise en état des places de stationnement initialement existantes;
- la nécessité pour Genève de présenter une vitrine accueillante pour tous les types de tourisms, y compris le tourisme haut de gamme,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de remettre immédiatement en service les places de stationnement supprimées au quai des Bergues entre le pont de l'île et le pont des Bergues.